



# Quand le PLU tient compte du risque « incendies de forêt »

**Depuis 2011, les collectivités du massif des Landes de Gascogne disposent d'un guide pour améliorer la prévention du risque incendies de forêt. L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pontenx-les-Forges fut l'occasion d'en appliquer les principes.**

## FICHE TECHNIQUE

- **Maître d'ouvrage:** commune de Pontenx-les-Forges.
- **Superficie de la commune:** 8 062 ha dont 7 000 ha de forêt.
- **Nombre d'habitants:** 1 419.

**L**a prévention des incendies de forêt interrompt de nombreux sujets: la gestion de la forêt, les pratiques agricoles, l'urbanisation... De multiples acteurs doivent coordonner leurs actions. Pour cela, un guide est venu mettre de l'ordre.

## Le guide: un document pratique pour un sujet complexe

Le guide compile les principales réglementations: Code forestier, Code de l'urbanisme, arrêtés préfectoraux, etc. Il fixe des orientations d'urbanisme et d'aménagement et comporte des préconisations techniques relatives aux réserves en eau,

*Intégration de la problématique incendie de forêt dans l'aménagement.* ▼

aux voiries d'accès aux massifs, aux modalités de débroussaillage et aux matériaux de construction. Un point fort fut son élaboration concertée avec l'association des maires des Landes, les services de l'État, le Sdis, la DFCL, la chambre d'agriculture et bien sûr les collectivités locales.

## La mise en œuvre locale

La commune de Pontenx-les-Forges est fréquemment confrontée aux incendies. Elle est située en grande partie en zone d'aléa fort. Entre 2001 et 2008, trente-six incendies ont sévi. En 2011, la municipalité a saisi la double opportunité de l'élaboration du PLU et de la disponibilité du guide pour améliorer la prévention des incendies de forêt. La démarche de planification a permis de coconstruire avec la population un projet de territoire. Un des enjeux était ici de combiner développement du territoire et prévention des incendies. À ce titre, des limitations ont été portées à l'extension de différents quartiers.

Par ailleurs, des mesures spécifiques ont été intégrées au règlement du PLU dans le but d'améliorer la défendabilité du territoire. Des distances de sécurité ont été imposées entre les constructions et les massifs boisés pour tenir compte de l'onde de chaleur et faciliter l'intervention des secours. De même, sont définies les caractéristiques des voies d'accès et des aires de retournement. Enfin, l'implantation de végétaux pyrorésistants est préconisée.

Profitant de cette dynamique locale, deux fiches réflexes: « Conduites à tenir en prévention d'un incendie de forêt » et « Conduites à tenir en cas d'incendies » ont été élaborées et distribuées à la population. De plus, afin d'inciter les particuliers à la bonne réalisation du débroussaillage, un tarif dégressif de travaux mécanisés de broyage a été instauré. ■

## CONTACT

**Jean-Marc Billac,**  
maire de Pontenx-les-Forges,  
05 58 07 40 10.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Guide téléchargeable: [http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_incendie\\_de\\_foret\\_cle056c86.pdf](http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_incendie_de_foret_cle056c86.pdf)